

Rapport sur l'épreuve d'étude de documents (session 2012)

L'épreuve d'études de documents pour la session des écrits de juillet 2012 proposait aux candidats de la S.I.L. 2012 un sujet de réflexion sur la bibliothèque, dont l'évidence est tout à la fois celle d'une question classique et celle d'un enjeu d'actualité. Rappelons que l'épreuve qui se déroule en quatre heures est un exercice de commentaire synthétique sur un dossier de documents de nature variable. Il comprenait l'année dernière six textes et une image. Le choix est volontairement large et sa composition ne cherche pas à surprendre. On y trouve des éléments diversifiés qui sont des matériaux de réflexion proposés aux candidats : un fragment de littérature antique qui fait partie des sources disponibles sur la bibliothèque d'Alexandrie ; un extrait d'un petit traité du XVII^e siècle écrit aux marges du monde de l'érudition et des bibliothèques savantes ; une page d'anthologie tirée des *Mots* de Sartre sur la découverte de la lecture ; un extrait de la nouvelle de Jose Luis Borgès, *la Bibliothèque de Babel* ; une enquête sur les lecteurs qui fréquentent la Bibliothèque du Centre Pompidou ; une prise de position dans le débat récent autour des bibliothèques numériques ; enfin, un tableau, le *Bibliothécaire*, qui fait partie de la série des portraits d'Arcimboldo. En ce qui concerne l'exercice lui-même et, pour éviter aux candidats des préoccupations formalistes qui seraient stériles, le libellé du sujet précise les attendus du jury qui sont finalement très simples. Les candidats sont invités à rédiger, dans la langue qu'ils ont choisie, un commentaire synthétique du dossier, c'est-à-dire une lecture explicative des textes et des images qui prenne en compte, autant que possible, l'ensemble des documents. L'organisation et la taille de ce travail, l'ordre dans lequel sont présentées les remarques, le type d'exemples ou de références mobilisées sont laissés à l'entière liberté des candidats, et le jury accepte toutes les démarches qui tendent loyalement à la compréhension du corpus. Le jury n'oublie pas que les candidats de la S.I.L., par leurs études et leur spécialité universitaire, appartiennent à des champs disciplinaires qui couvrent le domaine des lettres ainsi que celui des sciences humaines et sociales. En s'appuyant sur leur culture ou sur leur expérience même de l'objet d'étude, les candidats pouvaient entrer par des voies multiples dans un dossier qui autorisait toutes les approches intellectuelles. Le jury les a considérées comme également recevables à partir du moment où elles reposaient sur une lecture précise et cohérente des textes. Enfin, la question de la langue est examinée avec bienveillance et intérêt dans le cadre d'une épreuve réservée à un public international : que la langue choisie soit le français ou l'une des langues proposées par la sélection, les correcteurs savent apprécier à sa juste valeur l'effort de correction linguistique de chaque candidat.

Sans vouloir refermer l'éventail des réponses possibles, on notera rapidement, et de façon tout à fait arbitraire, quelques-uns des thèmes retenus parmi les copies qui ont donné une lecture convaincante du corpus qu'on leur proposait. De nombreux candidats ont construit leurs commentaires sur une articulation forte entre la bibliothèque et l'univers, en relevant dans les textes les passages qui intéressent la question du monde, ou encore celles de l'ordre, du classement, du catalogue. Les textes autorisaient des analyses multiples sur l'espace que façonnent la bibliothèque et son imaginaire. D'autres candidats ont été sensibles aux logiques de l'institution ou à celles des normes qui la règlent. Certains ont suivi des lignes interprétatives qui insistaient sur les modes d'appropriation différenciés. Les candidats n'ont eu aucun mal à faire apparaître des questions transversales qui permettent de croiser l'analyse des documents. Des échos internes au corpus ont aussi été mis en évidence : on peut en effet considérer que le premier texte sur la Bibliothèque d'Alexandrie et le dernier consacré à Google Books posent les mêmes questions en termes d'originaux et de copies, d'universalité de la bibliothèque ou de domination du monde. Une interrogation sur la lecture et des savoirs est revenue dans les commentaires sous des formes qui étaient pertinentes quand elles s'associaient efficacement à la compréhension des textes. Plusieurs candidats ont vu dans certaines pages des mots et des livres chosifiés faisant de la bibliothèque un univers d'objets, et le bibliothécaire d'Arcimboldo a été rapproché de ce modèle. Pour des raisons évidentes qui tiennent à la place des bibliothèques numériques dans les formes modernes de l'activité de l'esprit, les remarques sur la matérialité ou la dématérialisation des bibliothèques sont fréquentes dans les copies. Redisons, pour conclure, que le jury accepte toutes les entrées dans l'exercice de réflexion, à partir du moment où elles s'appuient sur un effort suivi d'intelligence des textes et des images.

Rapport sur l'épreuve d'entretien (session 2012)

L'épreuve d'entretien est l'occasion pour le candidat de présenter son projet d'études et elle lui permet d'engager une discussion avec le jury. La formule retenue est la suivante : le jury donne la parole au candidat pendant environ quinze minutes pour qu'il puisse tout à la fois présenter son parcours et surtout le projet qu'il souhaiterait développer en master dans le cadre de son séjour de deux années auprès de l'Ecole Normale Supérieure. Il est ensuite interrogé par un jeu de questions ouvertes d'une quinzaine de minutes, qui visent à lui permettre de préciser le sens de sa candidature.

Rappelons d'abord que le candidat s'exprime en français ou en anglais, et que le jury s'adresse à lui en français. Le niveau de langue en français n'est pas retenu comme un critère discriminant à partir du moment où un échange de questions et de réponses parvient à se mettre en place. Rappelons aussi que cet entretien n'est pas une épreuve de spécialité qui viserait à tester des compétences disciplinaires ou à mettre à l'épreuve par anticipation la validité d'une recherche à venir. Ce que l'on demande aux candidats est de démontrer devant un jury non-spécialisé l'intérêt et la cohérence d'un projet d'études, son adaptation aux cadres qu'on peut trouver à l'ENS ou dans les équipes de formation et de recherche qui s'y rattachent. Afin de permettre au candidat de faire apparaître les qualités qui n'ont pas pu s'exprimer ailleurs, le jury s'autorise une grande ouverture dans les questions : elles peuvent porter, par exemple, sur l'exposé qu'on vient d'entendre, sur la formation dispensée dans l'université d'origine du candidat, sur les motivations intellectuelles qu'il souhaite mettre en avant à l'appui de son projet. Les lectures du candidat et les auteurs, qu'il cite comme des références marquantes dans son parcours, peuvent également servir d'amorce à des demandes du jury. Le jury a la possibilité de consulter le dossier de préselection, et, de ce fait, les indications fournies en termes de cursus académiques, d'expériences culturelles ou associatives peuvent faire l'objet de questions. Un grand nombre d'étudiants ayant déjà connu des formes de mobilité internationale avant de se présenter à la S.I.L., des questions sur ces expériences sont toujours possibles. Le jury peut solliciter les réactions du candidat en lui donnant l'occasion de montrer sur des sujets très divers sa capacité à construire un objet de discussion pour lequel il accepte de débattre avec ses interlocuteurs. En un mot, il ne s'agit pas de contrôler des savoirs spécialisés ou des compétences techniques, mais d'apprécier la capacité d'un candidat à répondre à des sollicitations intellectuelles et à s'adapter à des équipes de chercheurs dont les attentes sont variables et invitent à des questionnements élargis. Les candidats doivent donc aborder cette épreuve d'entretien comme une occasion donnée à un dialogue constructif avec les membres du jury.